

Compte rendu de séance

Séance du 28 Février 2019

L' an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur GODEY Éric Maire**.

Présents : Messieurs GODEY, BERNARD, Mesdames SOULAT, SELZER, Messieurs GILLET, LEBRUN, MAHUAS, VERHEULE.

Absente excusée avec pouvoir :

Madame BOISCOMMUN donne pouvoir à Madame SOULAT.

Absente excusée :

Madame CHAGOURIN.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 21 février 2019

Date d'affichage : 21 février 2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 1er mars 2019

et publication ou notification du 1er mars 2019

A été nommé secrétaire : Monsieur MAHUAS.

Le compte rendu de la séance du 12 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

I. Délibération : Modification de l'ordre du jour - ajout d'un point - Référence n°07/2019.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un point :

- délibération convention avec l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour les travaux de restructuration des espaces publics aux abords de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve et décide en conséquence la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'ajout d'un point évoqué ci-dessus.

II. Délibération : Convention avec l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour les travaux de

restructuration des espaces publics aux abords de la mairie - Référence n°08/2019.

Monsieur le Maire notifie à l'assemblée, que lors de sa séance du 07 février 2019, le Conseil Communautaire, a approuvé la convention de groupement de commande entre l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et la commune pour les travaux de restructuration des espaces publics aux abords de la mairie.

Ces travaux portent :

- d'une part, sur le réseau d'eaux pluviales de compétence communautaire,
- et d'autre part, sur les aménagements des abords de la Route Départementale (RD 961), longeant en agglomération, la mairie, constituant des travaux de voirie et des aménagements paysagers.

La réalisation de ces travaux de compétence comunale et communautaire, nécessitent une forte coordination.

C'est pourquoi il est proposé que la commune réalise ces travaux d'aménagement de compétence communautaire sous convention.

Cette convention permet à l'Agglomération Montargoise Et rives du loing de confier à la commune, la réalisation en son nom, pour son compte et sous son contrôle :

- des travaux sur le réseau d'eaux pluviales estimés à 10.510,00 euros HT soit 12.612,00 euros TTC,
- des travaux de voirie estimés à 9.650,00 euros HT soit 11.580,00 euros TTC,
- des aménagements paysagés estimés à 3.930,90 euros HT soit 4.717,08 euros TTC.

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing remboursera à la commune un montant total estimé à 24.090,90 euros HT soit 28.909,08 euros TTC correspondant aux travaux de compétence communautaire dont les sommes afférentes auront été liquidées par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention avec l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour les travaux de restructuration des espaces publics aux abords de la mairie.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'Agglomération Montargoise Et rives du loing ainsi que tout document s'y rapportant.

III. Délibération : Vente du tracteur de marque Fiat - Référence n°09/2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le tracteur de marque Fiat immatriculé 4373 TG 45 qui n'est plus utilisé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de reprise, à l'unanimité,

- décide de vendre à la Société MATADJAC, domiciliée 19, chemin du Moulin à Arboys-en-Bugey (Ain), le tracteur de marque Fiat, année 1997.
- dit que ce matériel est vendu en l'état, au prix total de 4.000,00 euros (quatre mille euros).
- dit que la recette sera imputée au chapitre 77, article 775, section de fonctionnement du budget principal 2019 et sera encaissée par la Trésorerie de Montargis Municipale.
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

IV. Délibération : Vente du godet hydraulique - Référence n°10/2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le godet hydraulique qui n'est plus utilisé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de reprise, à l'unanimité,

- décide de vendre à la Société MATADJAC, domiciliée 19, chemin du Moulin à Arboys-en-Bugey (Ain), le godet hydraulique, année 2009.

- dit que ce matériel est vendu en l'état, au prix total de 700,00 euros (sept cent euros).

- dit que la recette sera imputée au chapitre 77, article 775, section de fonctionnement du budget principal 2019 et sera encaissée par la Trésorerie de Montargis Municipale.

- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

V. Affaires diverses.

V.1 Travaux restructuration des abords de la mairie et du Monument aux Morts.

- devis pour une borne de recharge électrique d'un montant de 7.545,00 euros HT soit 9.054,00 euros TTC, pris en charge par l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

- devis pour la mise en place d'un éclairage au passage piéton entre la mairie et le cimetière d'un montant de 2.255,00 euros HT soit 2.706,00 euros TTC, pris en charge par l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

V.2 Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Présenter à l'Agglomération Montargoise Et rives du loing les projets susceptibles d'entrer dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2024 :

- parcours de santé,
- travaux de réfection de l'atelier municipal (bardage toit),
- travaux d'enrobé parking de la salle communale,
- travaux d'agrandissement de la salle communale.

Séance levée à 21 heures 30.